



Rapport de la Conférence extraordinaire du PROE

Hôtel Novotel Tradewinds, Lami, Suva (Fidji)
10 juillet 2009

Ouverture

1. La Conférence extraordinaire du PROE s'est ouverte avec une prière du délégué des Samoa américaines.
2. Le président de la Conférence du PROE s'est adressé aux délégués et a présenté les trois points à l'ordre du jour provisoire. Le premier point concernait la toute récente réunion conjointe sur le RIF. Bien que la décision de cette réunion ne correspondait pas à l'option privilégiée par le PROE, elle reflétait néanmoins le climat actuel et le fait que les Membres doivent tourner leur attention vers les défis et opportunités qui se présentent à eux. Le second point concernait les recommandations du Secrétariat quant à la suite à donner à l'Évaluation indépendante de l'Organisation tandis que le troisième portait sur le rapport du Comité consultatif de sélection du directeur.

Point 1 de l'ordre du jour - Sélection du comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour

3. Contrairement à la procédure habituelle qui prévoit que le vice-président de la Conférence du PROE préside le comité de rédaction, les Membres ont décidé que le relevé des décisions de la Conférence extraordinaire serait préparé par le Secrétariat.
4. L'ordre du jour a été adopté.

Point 2 de l'ordre du jour - Cadre institutionnel régional

5. Le directeur adjoint du PROE a présenté le relevé des décisions de la réunion conjointe. Bien qu'il n'était pas question de rouvrir le débat, le Secrétariat désirait toutefois se pencher sur les quatre domaines de travail de la SOPAC dont le transfert au PROE a été recommandé. Le Secrétariat a accepté la décision du Conseil mais a demandé un examen approfondi de ces quatre domaines de travail et de leurs conséquences en termes de ressources, de personnel et de financement.

6. Le directeur adjoint a décrit les quatre domaines dont le transfert a été proposé et leur situation dans l'esprit du Secrétariat :

- Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (PI-GOOS) – le poste est actuellement vacant
- Bulletin *Island Climate Update* (ICU) – le financement de ce bulletin, dont la réalisation est confiée au NIWA, est en cours de discussion avec NZAID.
- Base de données sur le climat et la météorologie – également gérée par le NIWA.
- Volet du secteur énergétique relatif au suivi et à l'évaluation des gaz à effet de serre et au mécanisme pour un développement propre (MDP) – le PROE se charge actuellement du suivi dans le cadre du PIGGAREP tandis que le MDP n'est pas financé selon le programme de travail de la SOPAC.

7. Le Secrétariat a précisé que, mis à part le poste vacant du PI-GOOS, ces activités n'ont pas de personnel spécialisé.

8. Le Secrétariat a également noté que le projet sur l'élévation du niveau de la mer, actuellement géré par la SOPAC, pourrait également bénéficier d'un transfert au PROE car les autres activités dont le transfert a été proposé sont essentiellement liées au climat.

9. Le directeur adjoint a fait référence au libellé actuel du relevé des décisions de la réunion conjointe, qui laisse penser que certaines fonctions de base de la SOPAC sont transférées au PROE tandis que d'autres sont transférées à la CPS. Il a proposé de remanier cette partie du document pour mieux refléter la situation et clarifier le sens du texte présenté aux dirigeants.

10. En réponse au Secrétariat, le délégué des Tonga a indiqué qu'il ne devait pas avoir d'ambiguïté quant aux fonctions de la SOPAC transférées à la CPS et au PROE, sans vouloir modifier la décision. Il a ajouté qu'il est important de ne pas perdre de vue la décision des dirigeants ni leur intention. Il était d'avis que les rapports des consultants n'ont pas été pris suffisamment au sérieux, en ce qui concerne l'examen des synergies entre les programmes et les trois organisations dans le but d'améliorer les services fournis aux pays, et qu'il est important de réfléchir à la décision qui a été prise tout en la respectant.

11. Le délégué de la Nouvelle-Zélande a précisé que *Island Climate Update* est certes un bulletin mais aussi une initiative de renforcement des capacités visant les bureaux météorologiques régionaux. Des téléconférences mensuelles permettent ainsi aux directeurs des services météorologiques de communiquer entre eux. Ce service existe depuis 2000 et des discussions sont actuellement en cours pour veiller à son intégration dans le programme de l'organisation responsable, si les Membres jugent qu'il s'agit d'une fonction importante. La Nouvelle-Zélande estime que cette initiative peut contribuer au renforcement des fonctions météorologiques de la région.

12. La déléguée de la République des Îles Marshall a demandé des précisions sur le rapport du Secrétariat, notant avec préoccupation que les Membres étaient maintenant informés que les quatre domaines de travail dont le transfert est proposé étaient des activités et non pas des programmes. Elle a ajouté que cela change leur compréhension de la situation et a demandé des précisions de la SOPAC quant au financement dont bénéficiera le PROE. La situation concernant le PI-GOOS et les questions relatives au personnel devraient être clarifiées. Elle a ajouté qu'il incombe aux Membres, qui constituent le conseil d'administration du PROE, de clarifier les choses.

13. Le délégué des Samoa américaines a noté l'absence de collaboration entre les trois organisations concernant la décision sur les domaines de travail devant être transférés. Il a ajouté que la clause proposée plus tôt concernant une consultation continue sur les synergies aurait dû être incluse dans le relevé des décisions.

14. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué que les dirigeants leur avaient clairement demandé de répartir les fonctions en tenant compte des synergies existantes. Les directeurs des trois organisations avaient également signé un mémorandum d'accord à ce sujet qui devrait être dûment appliqué.

15. Le directeur adjoint a rappelé qu'il ne remettait pas en question la décision de la réunion conjointe mais que les Membres devaient avoir pleinement conscience de son incidence en matière de ressources avant sa mise en œuvre.

16. Le président a rappelé aux Membres que la décision a été prise lors de la réunion conjointe sur les activités devant être transférées au PROE. Il incombait toutefois aux Membres d'en évaluer les conséquences en termes de ressources.

17. La directrice de la SOPAC s'est associée aux propos de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'ICU. Elle a expliqué que l'ICU est bien plus qu'un bulletin et que le prochain accord triennal fournira une excellente occasion de redéfinir ce que cette initiative pourra apporter aux Membres. Les discussions actuellement en cours entre le PROE, le NIWA et NZAID examinent la possibilité d'élargir son champ d'intervention et ses retombées. Elle a ajouté que ce transfert était opportun et que la SOPAC continuera de participer aux discussions pour veiller à une vaste consultation et au renforcement de cette initiative.

18. La directrice de la SOPAC a par ailleurs expliqué que le PI-GOOS n'est pas une activité mais un volet d'un vaste programme expérimental international. Le recrutement d'un agent est en cours et le PROE y participera. Le conseiller chargé de cette initiative devra être hébergé au PROE. Elle a demandé aux Membres de voir au-delà du statut actuel de l'initiative et d'envisager le potentiel et les possibilités associés à ce transfert. Elle a ajouté que les données climatiques et météorologiques sont gérées par le NIWA, qui a les moyens de les collecter et exploiter, et contribue ainsi au processus de la CCNUCC. Elle a par ailleurs précisé que les discussions sur l'énergie examineront les modalités relatives à la prestation de services énergétiques aux Membres et qu'il est important de ne pas oublier les dimensions énergétiques du changement climatique lors de ces discussions.

19. La directrice de la SOPAC a assuré les Membres que ce transfert sera accompagné de ressources et offre des perspectives prometteuses. Elle a ajouté qu'elle avait elle-même proposé le transfert des quatre domaines de travail après avoir examiné le rapport du consultant, les discussions menées au mois de juin avec les deux autres directeurs et les consultants et l'Évaluation indépendante du PROE.

20. Le directeur général de la CPS a rappelé que les trois directeurs sont originaires de la région et ont à cœur de servir ses intérêts. Il a assuré le conseil du PROE que la rationalisation se poursuivra entre l'organisation et les directeurs. La rationalisation et le développement des synergies pourront intervenir lorsque le PROE aura abordé la question de l'Évaluation indépendante de l'Organisation. Il a souligné qu'il était possible de développer les perspectives offertes et a cité à titre d'exemple le programme maritime transféré du Forum à la CPS, avec un petit budget et deux agents, qui dispose aujourd'hui d'un budget de 3 millions de dollars et d'un effectif stable, et continue de se développer en répondant à d'importantes priorités régionales. Le directeur général a ajouté que les organisations régionales devaient établir des partenariats pour recenser et aborder les questions prioritaires.

21. Le délégué des Tonga a indiqué que la décision de la réunion conjointe avait été prise en tenant compte de l'accord entre les trois directeurs. Pour ce qui est des effectifs et des ressources, les Membres devront prendre en compte le nouveau directeur qui sera responsable d'obtenir des ressources et des fonds pour ces activités.

22. Répondant à une question du délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée concernant le budget, la SOPAC a indiqué que 110 000 dollars É.-U. ont été affectés au PI-GOOS (financement des États-Unis, de l'ONU et de l'Australie). La directrice de la SOPAC n'était pas en mesure de donner plus de renseignements sur les budgets des autres domaines de travail. Ces questions seront examinées par les directeurs au cours de la semaine à venir.

23. Le délégué des États-Unis a demandé que les recommandations soient formatées pour refléter les décisions du CRGA tenu la veille.

24. L'Australie a indiqué qu'elle supposait que les plans de mise en œuvre des modifications recommandées par la réunion conjointe seraient présentés à la 20^e Conférence du PROE en septembre. Ces informations détaillées permettront aux Membres de prendre des décisions en connaissance de cause. Elle a également informé les Membres que l'Australie a envisagé avec le PROE la possibilité d'appuyer plusieurs initiatives sur le changement climatique qui pourraient contribuer aux activités dont le transfert a été proposé.

25. À l'instar de l'Australie, le délégué de la Polynésie française a indiqué qu'il ne pouvait s'engager à fournir un financement en l'absence d'informations complémentaires. Il a ajouté que la Conférence devait se concentrer sur son objectif, à savoir adopter et ratifier les décisions prises par la réunion conjointe. Il a souscrit à la suggestion des États-Unis concernant l'alignement des recommandations de la Conférence sur celles des autres réunions et a rappelé que le Conseil ne devrait pas rouvrir le débat sur des décisions déjà adoptées.

26. Le délégué de la France s'est associé aux propos de la Polynésie française, en précisant qu'il était prêt à entériner la décision adoptée quelques jours auparavant mais que la question des ressources devrait être abordée lorsque les informations nécessaires seront disponibles. La fourniture de ces informations aux Membres incombe aux trois directeurs.

27. Le délégué des Îles Cook a appuyé l'intervention de la France et proposé de remanier la deuxième recommandation.

28. Les Samoa américaines se sont dites satisfaites de la coopération mutuelle entre les directeurs et ont exprimé l'espoir qu'elle se poursuive. Le délégué a proposé que la décision adoptée plus tôt soit entérinée. Les délégués des États-Unis et de Nioué ont appuyé cette proposition.

29. Répondant à une question de la République des Îles Marshall, le Secrétariat a indiqué que les directeurs se réuniront au cours de la semaine à venir pour examiner la mise en œuvre de cette décision.

Recommandations

30. La Conférence extraordinaire du PROE :

- **A approuvé et ratifié** les résultats de la réunion conjointe des organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE concernant le transfert des fonctions de la SOPAC à la CPS et au PROE aux fins de rationalisation et a pris note que des plans détaillés de mise en œuvre seront présentés pour examen à la 20^e Conférence du PROE.

Point 3 de l'ordre du jour - Évaluation indépendante de l'Organisation

31. Le Secrétariat a présenté deux documents de synthèse sur la suite à donner aux recommandations 59, 60 et 61 et à la recommandation 79 de l'Évaluation indépendante de l'Organisation et demandé aux Membres d'adresser leurs observations au Secrétariat d'ici la 20^e Conférence du PROE.

32. Concernant les fonctions de base, le Secrétariat a proposé que les Membres envisagent de créer un groupe de travail chargé d'examiner cette question. Ce groupe de travail qui devra être représentatif de l'ensemble des Membres, et dans un premier temps réunir ceux ayant des missions à Apia (États-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Tokélaou et Samoa), sera par ailleurs ouvert à tous les Membres. La mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation fera l'objet d'un autre document de travail qui sera présenté à la 20^e Conférence du PROE.

33. La Nouvelle-Zélande a félicité le Secrétariat du travail accompli pour donner suite à ces recommandations pendant une période difficile et chargée.

34. La Nouvelle-Zélande et les Îles Cook se sont déclarées favorables à la transmission des observations des Membres sur les documents de travail directement au Secrétariat et à la création d'un groupe de travail devant se pencher avec le Secrétariat sur les fonctions de base et les recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation.

35. Répondant à une question des États-Unis, le Secrétariat a précisé que le groupe de travail proposé pourrait être le même que le Comité consultatif du président. Ce Comité a été proposé pour faire le lien entre le Secrétariat et les Membres afin d'encourager leur participation.

36. Le délégué des États-Unis a proposé d'envisager une approche plus souple pour permettre à tous les Membres de participer au groupe par le biais d'un forum électronique ou d'un autre mécanisme. Il a ajouté que plusieurs Membres désireux d'y participer ne seront pas en mesure de se rendre aux réunions physiques du groupe de travail.

37. La Nouvelle-Zélande a proposé d'envisager ces deux possibilités.

38. Le président a invité les Membres à informer le Secrétariat de leur désir de participer au groupe de travail.

39. **La Conférence extraordinaire du PROE :**

- **A pris acte** du rapport intérimaire sur l'Évaluation indépendante de l'Organisation et **est convenue** d'adresser ses observations au Secrétariat, avant la 20^e Conférence du PROE, sur les deux documents de synthèse relatifs à la proposition de suite à donner par le Secrétariat aux recommandations 59, 60, 61 et 79 de l'Évaluation indépendante de l'Organisation ; et
- **A approuvé** la création d'un groupe de travail, représentatif de tous les Membres et ouvert à tous, pour examiner plus avant la question des fonctions de base et des recommandations associées de l'Évaluation indépendante et **a décidé** de créer un forum électronique de sorte à permettre la participation la plus large possible des Membres.

Point 4 de l'ordre du jour - Nomination du directeur

40. **La Conférence extraordinaire du PROE :**

- **A adopté** la recommandation du Comité consultatif de sélection et est convenue d'offrir le poste de directeur au candidat figurant en tête de la liste préparée par ce Comité.
- **A décidé** de procéder à un examen minutieux de la Procédure de nomination du directeur lors de sa prochaine conférence ordinaire afin de répondre au désir des Membres d'améliorer le processus existant. Dans ce contexte, elle a pris note du désir, vigoureusement exprimé par plusieurs Membres, que le processus de sélection soit à l'avenir structuré de sorte à être plus ouvert et à permettre une plus grande participation des Membres. La présente conférence estime que la Procédure doit être modifiée.

- A **également** pris note de la recommandation formulée par les Samoa américaines concernant la fourniture, par le Comité consultatif de sélection, d'une liste de candidats qualifiés présélectionnés devant être soumise aux délégués en vue de leur décision finale.

Point 5 de l'ordre du jour - Divers

41. À la suggestion de la Nouvelle-Zélande, les délégués sont convenus de reporter au mois de novembre la 20^e Conférence du PROE initialement prévue pour septembre. Ce report permettra aux Secrétariat et aux Membres d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent avant cette Conférence.

42. La Conférence extraordinaire du PROE a décidé :

- **Que** le Secrétariat consulterait tous les Membres concernant le report possible de la 20^e Conférence du PROE au mois de novembre 2009.

Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du relevé des décisions

43. Le relevé des décisions a été officiellement adopté.

Point 7 de l'ordre du jour - Clôture

44. Le délégué des Îles Cook a remercié le président pour ses conseils pendant la Conférence.

45. Le président a remercié le personnel de soutien, les interprètes et le directeur adjoint du PROE.

46. Le directeur adjoint a remercié les délégués et exprimé sa volonté de renforcer le PROE en tant qu'organisation environnementale au service de la région.

47. La Conférence s'est achevée à 16 h 20.